

AGEN

9005 Avenue de Colmar - 35/37 Rue Albert Camus
47000 AGEN
Tél. 05 53 87 20 61
agen@maevadistribution.com



TOULOUSE

6 rue de la Marquise Marie-Thérèse de Villeneuve-Arifat
31200 TOULOUSE
Tél. 05 61 22 14 16
toulouse@maevadistribution.com

Facture N° FC2504550

SUR LE POUCE

15 Rue de la République

DATE	CLIENT	PAGE
09/04/2025	POUCE	Page 1 / 1

46220 PRAYSSAC

A REGLER

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE	REM.	MONTANT HT	TVA
ANAD07	Bon de livraison client : B2504041 : 09/04/25 : DEPANNAGE YAZID SUITE ERREUR DE PREPA ANADOLU 07 Kg (dinde - veau) - SURGELES N° de lot: 2402446 Date de péremption: 08/11/2025	2	38,15		76,30	2

CONDITIONS DE REGLEMENT			BASES HT	% TVA	MT TVA	TOTAL NET H.T.	
MONTANT	MODE	ECHEANCE	76,30	5,50%	4,20	76,30	
80,50	Chèque	09/04/25				TOTAL TVA	4,20
Chèque à réception de facture						TOTAL TTC	80,50
						ACOMPTE	0,00
						PORT Exo.	0,00
			Total Brut HT		76,30	NET A PAYER : 80,50 EUR	
			Frais de Port		0,00		
			Frais de Facturation		0,00		

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. (Loi N°80.335 du 12 Mai 1980)

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

Selon l'article 272 du CGI, la TVA n'est déductible que si la facture est réglée en totalité

SAS a de 8 000 euros ■ N° Siret 482 667 441 00018 ■ Code APE 513T ■ N° TVA Intracom. FR 12482667441 ■ RCS AGEN